

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Présents : M. Stéphane ISSANCHOU, maire

MM. Alexandre CHARDON, Jean PIMENTEL et Frédéric PELLETIER, adjoints

Mmes Yana CROLET, et Natacha RICHARD, M. Anthony GOYET.

Absents(es) Excusé(es) : Mmes Amélie PIMENTEL (donne pouvoir à M. Jean PIMENTEL) et Patricia VERPILLAT (donne pouvoir à M. Stéphane ISSANCHOU), MM. Jérémy MONNARD et Julien GARNIER

Secrétaire de séance : Mme Yana CROLET

Le quorum étant atteint, M. le maire remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

Au vu des évolutions du contexte sanitaire actuel, M. le maire indique que la séance est publique sous réserve du respect des mesures barrières.

M. le maire propose de rajouter d'un point à l'ordre du jour concernant un complément pour la vente de bois façonnés sur les parcelles 40 et 41. Le conseil accepte cet ajout à l'ordre du jour.

Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du 23 septembre 2021 n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

1/ Actualisation du tableau de voirie communale :

M. le maire informe le conseil du travail de réactualisation de la voirie communautaire d'ECLA, travail nécessaire dans le cadre de la gestion technique et budgétaire de la compétence « voirie » de la communauté d'agglomération. Dans ce but, le pôle technique « travaux-voirie » d'ECLA nous a transmis, en début d'année, le tableau du linéaire de la voirie communale accompagné d'un plan de localisation de voies. Plusieurs observations ont été émises par la commune.

Mi-août, M. le maire et M. BOUILLER, technicien « travaux et routes » ont effectué une métrée de l'ensemble de la voirie communale avec un résultat de 11 552 ml.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la carte et le tableau de classement des voies communautaires transmis par la Communauté d'Agglomération ECLA le 17 août 2021, définis dans le document joint en annexe.
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/ Renouvellement du contrat de déneigement 2021-2022 :

M. le maire donne lecture du contrat de déneigement transmis par l'entreprise RAYMOND de Briod pour la campagne hivernale 2021-2022 Par rapport à la campagne 2020-2021, les tarifs 2021-2022 ont subis une hausse de 5,66 %.

Le conseil municipal accepte les termes de ce contrat dont la tarification s'établit comme suit :

- forfait d'astreinte et d'immobilisation : 840,00 € HT.
- forfait pour un passage : 280,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise monsieur le maire à signer le nouveau contrat.

3/ Prime ISFE de la secrétaire de mairie :

M. le maire donne lecture de la demande de Mme Elodie OBERSON, secrétaire de mairie, concernant une augmentation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE). Il rappelle que le conseil avait acté en 2020 une augmentation de l'IFSE en 2020 et précise que cette prime est versée mensuellement et tend à valoriser l'exercice des fonctions de l'agent.

Au vu de l'expérience et de l'expertise de Mme OBERSON, et en l'absence de promotions en qualité de rédacteur depuis 5 ans, le conseil municipal propose une augmentation de l'ISFE.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres:

-Décide d'augmenter le montant mensuel de l'ISFE perçu par Mme Elodie OBERSON de 20 € passant ainsi de 100 € à 120 € à compter du 1^{er} novembre 2022,

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4/ Actualisation du montant des fermages 2021-2022 :

M. le maire informe le conseil municipal de la parution de l'arrêté annuel constatant pour 2021 les indices nationaux des fermages applicables du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022, relatif aux loyers des terres. Le nouvel indice national de fermage 2021 s'établit à 106,48 et la variation de cet indice par rapport à l'année 202 est supérieure de + 1,09 %.

M. le maire rappelle que cette actualisation s'applique de fait de par la loi.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- de pratiquer le nouvel indice national pour les baux de ferme 2020/2021,

5/ Projet de remplacement de la chaudière de la mairie :

M. le maire informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer la chaudière fioul de la mairie. Début septembre, lors de la visite annuelle d'entretien, l'entreprise FIENETS (chauffagiste) a averti la commune de l'usure prononcée de la chaudière.

La chaudière à granulés bois de la Cure donnant entière satisfaction concernant le ratio coût de fonctionnement/qualité de chauffage, il est acté, dans l'éventualité de ce remplacement de chaudière, de s'orienter vers une chaudière à granulés bois.

La commune a sollicité des devis à 4 entreprises et se renseigne sur les différentes possibilités de subventions auprès de l'État et des collectivités. Concernant les aides de l'État, la demande de subvention doit être déposée avant le 31 décembre 2021.

6/ Coupe de bois et affouage 2021-2022 :

Mme DELORME (ONF) a informé la commune de la nécessité de compléter la délibération relative à la vente de bois des parcelles 40 et 41 concernant la vente de bois façonné du lot de frênes exploités pour raison sanitaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide :

- valider cette proposition et charge M. le maire de faire le nécessaire.

7/ Informations et questions diverses :

□ Création du site internet communal :

Mme CROLET et M. CHARDON font un retour au conseil des réunions concernant la création du site internet communal qui ont réuni une dizaine de personnes. L'objectif est de finaliser ce site pour la fin de l'année. L'ensemble de habitants du village et des associations sont invités pour apporter leurs contributions (photos, archives personnelles, rédaction de textes...).

□ Aménagement de sécurisation de la RD 4 :

M. le maire informe le conseil municipal de la première réunion de chantier du 7 octobre 2021 concernant l'aménagement de la RD 4. Les différents travaux à réaliser ont été évoqués ainsi que les derniers ajustements techniques à mettre en œuvre. L'entreprise EIFFAGE doit débuter le chantier à compter de la semaine 44.

Par ailleurs la préfecture a notifié le montant de 6 589,00 € accordé au projet dans le cadre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) soit 20 % d'aide sur le montant des travaux d'aménagements éligibles (le lot concernant la signalisation est inéligible à la DETR). Le conseil départemental nous a informé d'une attribution de 10 114,80 € (25 % d'aides). ELA pourrait également apporter une aide financière au projet.

☐ **Soumission de vente de bois de la commune :**

Suite au constat de nombreux frênes dépérissant en forêt communales non soumises au régime forestier posant un problème de sécurité publique, la commission « Bois » a procédé au marquage des arbres. La soumission organisée a vu 5 offres proposées et l'ensemble des bois a trouvé preneur.

☐ **Conditions d'utilisation de la salle communale :**

M. le maire a été interpellé par Mme GUEDE concernant l'interdiction de musique dans la salle communale. Le conseil municipal précédent avait décidé cette restriction suite à des abus constatés lors de locations de la salle. Au vu des nuisances possibles vis à vis des locataires de la commune, le conseil municipal acte l'interdiction de diffusion de musique dans la salle.

☐ **Rapport 2020 - Syndicat d'énergies, d'équipements et de e-communication du Jura (SIDEK) :**

M. CHARDON présente le rapport annuel d'activités 2020 du SIDEK et indique que celui-ci est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Les chiffres clés pour 2020 :

- ☐ Distribution publique d'électricité : 164 578 clients – 1 623 379 594 kWh acheminés
- ☐ Travaux : réseau électrique 7 410 000 € - 95 opérations - Eclairage public : 2 644 000 € - 175 opérations (759 luminaires et 40 horloges installées)
- ☐ Gestion « elum » (gestion de l'éclairage) : 184 communes – 23 000 points lumineux
- ☐ Incitation aux panneaux photovoltaïques : 3 projets communaux – 283 m² et 20,82 kWc installés
- ☐ Gestion en énergie partagée : 61 417 bénéficiaires – 36 collectivités adhérentes

Budget du SIDEK :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 120 365 €	14 120 365 €
Investissements	67 760 776 €	62 760 776 €

☐ **Rapport 2020 - Syndicat de traitement des Ordures Ménagères du Jura (SYDOM) :**

M. le maire donne lecture du rapport annuel d'activités 2020 du SYDOM du Jura et précise que ce rapport est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

Les chiffres clés pour 2020 :

- ☐ 4 SICTOM et 1 communauté de communes - 492 communes pour 268 000 habitants
- ☐ 14 652 t. de déchets collectés et triés et 7 600 t. de papier collecté et recyclé.
- ☐ Valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles (OMr) : 22 228 MWh en chauffage et 7 883 MWh d'électricité

	2019	2020	SICTOM de Lons le Saunier (81 350 hab. - 68 communes)
Bac gris (OMr)	48 441 t.	48 121 t. (79,5 kg/hab.)	14 153 t. (174 kg/hab.)
Bac bleu ou jaune (recyclage)	14 811 t.	14 652 t. (54,6 kg/hab.)	5 401 t. (62 kg/hab.)
Verres	11 569 t.	12 011 t. (44 kg/hab.)	/

- ☐ Les déchetteries ont collecté 44 234 t. en 2020 (rappel : 46 431 t. en 2019) soit 165 kg/hab..
- ☐ Coût du traitement des ordures ménagères : 24 €/habitant
- ☐ Le centre de stockage (Courlaoux) a traité 17 415 tonnes en 2020 soit une baisse de 17,5 %.

Budget du SYDOM du Jura :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 283 455 €	18 070 862 €
Investissements	8 175 106 €	8 781 303 €

D'important travaux de modernisation du centre de tri : 3 nouvelles machines (tri optique, séparateur balistique et trémie) permettant un débit de traitement de 8 t. / h. pour un montant d'investissements de 5 800 000 €.

▣ ***Nouvelle disposition de collecte du SICTOM :***

Des courriers d'information sur les nouvelles dispositions de la collecte à compter du 1^{er} janvier 2022 ont été distribués à chaque foyer de Publy fin septembre. La collecte incitative implique un changement pour l'utilisateur, il est donc prévu des mesures d'accompagnements : changement des volumes de bacs, mise en place de composteurs, réunion d'information...

En cas de difficulté, il existe la possibilité de fournir aux particuliers des bacs de plus grande capacité ou de bacs supplémentaires. Pour les professionnels, il sera proposé une collecte ou des bacs supplémentaires sur devis. Pour tout renseignement prendre contact avec le SICTOM de Lons le Saunier.

▣ ***Divers :***

Mariage de Mme Elodie OBERSON:

M. le maire informe le conseil de la demande de Mme Elodie OBERSON le sollicitant pour célébrer son mariage avec M. Romain HUGUES le 14 juillet 2022 à 11h00 à la mairie de PUBLY

Remerciement pour l'opération Brioches APEI 2021 :

Grace à l'implication des conseillers municipaux, des membres du CCAS et du personnel communal, l'opération Brioche 2021 de l'APEI a renouvelé le succès connu les années antérieures. Les 70 brioches commandées ont toutes été vendues et cette vente a rapportée 352 €.

L'APEI et M. le maire remercient l'ensemble des publicsains pour leur générosité et leur accueil ainsi que les bénévoles qui ont participé à cette action, cette vente étant un moment important pour le financement des actions de l'APEI

Effondrement du mur mitoyen entre la commune et Mme BEY :

Suite à la chute d'une partie d'un mur mitoyen entre la commune et Mme BEY (rue du puit), la commune a sollicité des devis auprès de différents maçons. Au vu de la mitoyenneté du mur, il incombe à la commune de prendre en charge la moitié du coût de la réparation. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acte cette obligation.

Cérémonie du 11 novembre 2021 :

La cérémonie aura lieu au monument aux morts à 11h30. La fanfare de l'Echo des Foyards sera sollicitée et l'ensemble des habitants sont invités au vin d'honneur offert à l'issue de la cérémonie.

Décoration de Noël :

Le conseil municipal propose de réaliser des décorations de Noël qui seront installés dans le village courant décembre et d'inviter les associations et les habitants à participer à cette action. Une information sera organisée à cet effet.

Le prochain conseil municipal se réunira le jeudi 18 novembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

S. ISSANCHOU	A. CHARDON	J. PIMENTEL	F. PELLETIER
Y. CROLET	A. PIMENTEL	N. RICHARD	P. VERPILLAT
	<i>Excusée</i>		<i>Excusée</i>
J. GARNIER	A. GOYET	J. MONNARD	
<i>Absent</i>		<i>Excusé</i>	